

ANNEXE II

Voici la liste des projets de loi du gouvernement, le nom de leur parrain ou marraine au Sénat et la date à laquelle ils ont reçu la sanction royale lors de la 42^e législature (commençant le 3 décembre 2015). Les projets de loi marqués d'un astérisque (*) ont été modifiés au Sénat et les projets de loi marqués de deux astérisques (**) désignent ceux dont les modifications du Sénat ont été acceptées par la Chambre des communes.

Le Sénat a proposé des amendements à 32 des 88 projets de loi du gouvernement qui sont entrés en vigueur cette session et 29 des 88 projets de loi du gouvernement ont été modifiés avec succès par le Sénat. Le gouvernement a accepté quelques, sinon tous les amendements proposés, parfois apportant lui-même des modifications à ces amendements.

C-3 (subsides), [Loi de crédits n° 4 pour 2015-2016](#); parrain : sénateur Joseph Day (11 décembre 2015)

C-8 (subsides), [Loi de crédits n° 5 pour 2015-2016](#); marraine : sénatrice Joan Fraser (24 mars 2016)

C-9 (subsides), [Loi de crédits n° 1 pour 2016-2017](#); marraine : sénatrice Joan Fraser (24 mars 2016)

**** C-14 (aide médicale à mourir)**, [Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois \(aide médicale à mourir\)](#); parrain : sénateur George Baker (17 juin 2016)

En février 2015, la Cour suprême du Canada a statué que l'interdiction criminelle qui frappait l'aide médicale à mourir violait la Charte des droits et libertés. Le gouvernement a répondu par le projet de loi C-14 qui autorise les médecins et les infirmiers praticiens à offrir des soins et à prescrire des substances pour aider les personnes admissibles à mettre fin à leurs souffrances. Les sénateurs ont examiné en profondeur et avec célérité le projet de loi et proposé une série d'amendements, dont certains ont été acceptés par le gouvernement. La version définitive du projet de loi C-14 comportait des mesures de protection améliorées pour les bénéficiaires de l'aide médicale à mourir, exigeait que les provinces et le ministre de la Santé se consultent au sujet des certificats de décès et fixait un échéancier précis dans lequel le ministre de la Santé et le ministre de la Justice devaient déposer au Parlement des rapports détaillés de leur examen des dispositions du projet de loi.

C-10 (Air Canada), [Loi modifiant la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et comportant d'autres mesures](#); parrain : sénateur André Pratte (22 juin 2016)

C-11 (droit d'auteur), [Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur \(accès des personnes ayant des déficiences perceptuelles aux œuvres ou autres objets du droit d'auteur protégés\)](#); parrain : sénateur Peter Harder (22 juin 2016)

C-15 (exécution du budget), [Loi n° 1 d'exécution du budget de 2016](#); parrain : sénateur Peter Harder (22 juin 2016)

C-19 (subsides), [Loi de crédits n° 2 pour 2016-2017](#); parrain : sénateur Peter Harder (22 juin 2016)

C-20 (subsides), [Loi de crédits n° 3 pour 2016-2017](#); parrain : sénateur Peter Harder (22 juin 2016)

C-13 (Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce), [Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\), la Loi sur les produits antiparasitaires et la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et apportant des modifications connexes à une autre loi](#); parrain : sénateur Doug Black (12 décembre 2016)

S-4 (impôt Canada-Israël et Canada-Taïwan), [Loi de 2016 pour la mise en œuvre d'une convention et d'un arrangement relatifs à la fiscalité](#); parrain : sénateur Stephen Greene (15 décembre 2016)

C-2 (baisse d'impôt pour la classe moyenne), [Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu](#); parrain : sénateur Joseph Day (15 décembre 2016)

C-26 (Régime de pensions du Canada), [Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu](#); parrain : sénateur Tony Dean (15 décembre 2016)

**** C-29 (exécution du budget), [Loi n° 2 d'exécution du budget de 2016](#)**; parrain : sénateur Peter Harder (15 décembre 2016)

Ce projet de loi d'exécution du budget a proposé des modifications tendant à appliquer des mesures de protection du consommateur dans le secteur bancaire à l'échelle nationale. Quelques sénateurs ont fait valoir que les mesures de protection uniformes proposées pourraient avoir préséance sur certains règlements provinciaux qui sont plus musclés que ceux proposés par le gouvernement fédéral. Des protections du Québec, en particulier, ont été citées. Le gouvernement s'est penché de nouveau sur la question. À l'étape de l'étude en comité au Sénat, le représentant du gouvernement au Sénat, le sénateur Peter Harder, a proposé avec succès un amendement en vue de retirer du projet de loi les mesures de protection du consommateur. Le gouvernement a répondu qu'il se pencherait de nouveau sur la question ultérieurement. Deux ans plus tard, en automne 2018, le gouvernement a tenu sa promesse de créer une loi qui incarne le principe du fédéralisme coopératif par le projet de loi C-86, aussi un projet de loi d'exécution du budget.

C-35 (subsides), [Loi de crédits n° 4 pour 2016-2017](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (15 décembre 2016)

C-40 (subsides), [Loi de crédits n° 5 pour 2016-2017](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (30 mars 2017)

C-41 (subsides), [Loi de crédits n° 1 pour 2017-2018](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (30 mars 2017)

C-30 (libre-échange Canada-Union européenne), [Loi de mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne](#); parrain : sénateur André Pratte (16 mai 2017)

**** C-37 (consommation supervisée)**, [Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois](#); parrain : sénateur Larry Campbell (18 mai 2017)

Ce projet de loi a été rédigé de manière à donner aux professionnels de la santé et aux agents d'application de la loi de nouveaux moyens importants pour enrayer la crise des opioïdes, y compris la simplification du processus de demande d'établissement de centres de consommation supervisée. Compte tenu de l'urgence de l'épidémie, le Sénat s'est attelé rapidement à la tâche d'examiner, de débattre et d'améliorer le projet de loi. Le gouvernement a accepté un amendement du Sénat qui précisait que, si le ministre de la Santé décide de publier un avis sollicitant des commentaires du public au sujet d'une demande d'établissement d'un centre de consommation supervisée, le public doit disposer d'au moins 45 jours pour fournir leurs commentaires. Le gouvernement a modifié un autre amendement du Sénat de façon à préciser que le personnel des centres de consommation supervisée pouvait légalement offrir une solution de rechange pharmaceutique aux consommateurs de stupéfiants avant de leur permettre de consommer une substance désignée sur les lieux.

C-31 (libre-échange Canada-Ukraine), [Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine](#); parrain : sénateur George Baker (1^{er} juin 2017)

*** C-4 (négociation collective)**, [Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi de l'impôt sur le revenu](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (19 juin 2017)

Ce projet de loi proposait d'abroger les lois du Parlement précédent qui 1) obligeaient les organisations syndicales et les fiduciaires de syndicat à rendre publiques des déclarations de renseignements détaillées et coûteuses, sans quoi elles s'exposaient à des amendes; et 2) rendaient l'accréditation d'un syndicat plus difficile – et la révocation de cette accréditation plus facile – en remplaçant le système de vérification des cartes par un système de scrutin secret obligatoire. Le Sénat a modifié le projet de loi de façon à conserver le système de scrutin secret. Le gouvernement s'est opposé à l'amendement et le Sénat a accepté sa position et a rétabli la version initiale du projet de loi.

**** C-6 (citoyenneté)**, [Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et une autre loi en conséquence](#); marraine : sénatrice Ratna Omidvar (19 juin 2017)

Ce projet de loi a donné suite à une promesse électorale du gouvernement d'abroger une loi qui permettait de révoquer la citoyenneté canadienne des personnes qui possèdent la double citoyenneté et qui sont reconnues coupables de certaines infractions. Le projet de loi C-6 a également supprimé des obstacles à la citoyenneté. Le gouvernement a accepté un amendement du Sénat visant à offrir un mécanisme d'appel aux personnes dont la citoyenneté pourrait être révoquée pour fraude ou fausse déclaration. Le gouvernement a accepté un autre amendement proposé par le Sénat qui permet aux mineurs de présenter leur propre demande de citoyenneté, ce qui donne aux enfants qui ont perdu leurs parents lors de conflits ou d'autres calamités la possibilité de venir rejoindre les membres de leur famille élargie au Canada.

**** C-7 (négociation collective au sein de la GRC), [Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures](#)**; parrain : sénateur Larry Campbell (19 juin 2017)

En réponse à une décision que la Cour suprême a rendue en 2015, le gouvernement a présenté ce projet de loi en vue de créer un nouveau cadre de relations de travail pour les membres de la GRC et les réservistes, y compris un modèle de négociation collective adapté à la GRC. Dans le cadre de son examen, le Sénat a proposé une série d'amendements, dont l'élargissement de la portée des questions pouvant faire l'objet d'une négociation collective et l'adoption de dispositions plus ciblées en matière de droits de la direction. Le gouvernement a accepté certaines modifications du Sénat visant à élargir la négociation collective de façon à inclure des sujets couramment associés au harcèlement et au mieux-être au travail, aux nominations et aux évaluations, ainsi qu'aux mesures d'atténuation des répercussions du licenciement et de la rétrogradation des membres de la GRC. Cependant, le gouvernement a rejeté d'autres propositions du Sénat, y compris la tenue d'un vote obligatoire par scrutin secret pour l'accréditation d'un agent négociateur représentant les membres de la GRC et les réservistes, et le Sénat a souscrit à cette position.

C-16 (droits des transgenres), [Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel](#); parrain : sénateur Grant Mitchell (19 juin 2017)

C-18 (parc de la Rouge), [Loi modifiant la Loi sur le parc urbain national de la Rouge, la Loi sur l'Agence Parcs Canada et la Loi sur les parcs nationaux du Canada](#); parrain : sénateur Art Eggleton (19 juin 2017)

C-22 (Comité de surveillance de la sécurité nationale), [Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence](#); parrain : sénateur Peter Harder (22 juin 2017)

*** C-44 (exécution du budget), [Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017](#)**; parrain : sénateur Yuen Pau Woo (22 juin 2017)

Ce projet de loi d'exécution du budget comprenait la proposition d'augmenter de 2 % les taux de droit d'accise sur les produits alcoolisés et de les indexer annuellement sur

l'inflation par la suite. Le Sénat a amendé le projet de loi afin de supprimer cette section. Le gouvernement a rejeté l'amendement et le Sénat a accepté sa position.

C-53 (subsides), [Loi de crédits n° 2 pour 2017-2018](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (22 juin 2017)

C-54 (subsides), [Loi de crédits n° 3 pour 2017-2018](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (22 juin 2017)

**** S-3 (élimination de la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens)**, [Loi modifiant la Loi sur les Indiens \(élimination des iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription\)](#); marraine : sénatrice Frances Lankin (12 décembre 2017)

Le projet de loi a été présenté à la suite d'une décision de la Cour supérieure du Québec concernant la discrimination dont les femmes et leurs descendants sont victimes depuis longtemps en raison des dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'inscription. Il avait pour objectif de remédier aux problèmes d'inscription liés au sexe jusqu'en 1951, l'année où le registre moderne est entré en vigueur. Le gouvernement s'est également engagé à mener des consultations supplémentaires et à adopter d'autres mesures législatives à l'avenir, reconnaissant qu'il existe d'autres problèmes d'inscription importants et de longue date qui méritent de l'attention. Le Sénat a proposé plusieurs modifications, y compris l'obligation pour le gouvernement de faire rapport au Parlement sur les progrès accomplis relativement à la vaste réforme des dispositions de la *Loi sur les Indiens* portant sur l'inscription et l'appartenance à une bande. Le gouvernement a accepté la plupart d'entre elles, mais a initialement rejeté une modification qui visait à accorder le statut d'Indien à tous les gens qui l'ont perdu depuis 1869 et à tous leurs descendants nés avant 1985. Après une étude et des discussions approfondies, le sénateur Peter Harder a annoncé, au nom du gouvernement, que celui-ci « supprimerait de la *Loi sur les Indiens* toute discrimination fondée sur le sexe » et a proposé un amendement à cette fin.

C-23 (frontière entre le Canada et les États-Unis – précontrôle), [Loi sur le précontrôle \(2016\)](#); parrain : sénateur Doug Black (12 décembre 2017)

C-36 (statistiques), [Loi modifiant la Loi sur la statistique](#); marraine : sénatrice Jane Cordy (12 décembre 2017)

C-60 (diverses lois), [Loi corrective de 2017](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (12 décembre 2017)

C-67 (subsides), [Loi de crédits n° 4 pour 2017-2018](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (12 décembre 2017)

C-17 (évaluations environnementales au Yukon), [Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et modifiant une autre loi en conséquence](#); parrain : sénateur Larry Campbell (14 décembre 2017)

C-61 (accord en matière d'éducation des Anishinabes), [Loi sur l'accord en matière d'éducation conclu avec la Nation des Anishinabes](#); parrain : sénateur Dan Christmas (14 décembre 2017)

C-63 (exécution du budget), [Loi n° 2 d'exécution du budget de 2017](#); parrain : sénateur Sabi Marwah (14 décembre 2017)

**** S-2 (sécurité automobile), [Loi sur le renforcement de la sécurité automobile pour les Canadiens](#)**; parrain : sénateur Peter Harder (1^{er} mars 2018)

Ce projet de loi, qui tend notamment à accorder au ministre des Transports de nouveaux pouvoirs en matière de rappels de véhicules automobiles, a été présenté en réponse à d'importants écarts d'application de la loi entre le Canada et les États-Unis. Le Sénat a exprimé des craintes au sujet de la possibilité que des concessionnaires soient acculés à la faillite par des rappels et soient privés des mesures de protection semblables dont jouissent d'autres secteurs de l'industrie automobile. Il a modifié le projet de loi afin que les fabricants indemnisent les concessionnaires qui se trouvent incapables de vendre des véhicules rappelés. Cependant, ces modifications touchaient aux relations contractuelles. Le gouvernement a trouvé une autre solution pour protéger les concessionnaires sans cette conséquence imprévue. Le Sénat a accepté l'amendement modifié en soulignant qu'il respectait l'esprit de l'amendement initial.

C-70 (autonomie gouvernementale des Cris d'Eeyou Istchee), [Loi sur l'accord concernant la gouvernance de la nation crie d'Eeyou Istchee](#); marraine : sénatrice Kim Pate (29 mars 2018)

C-72 (subsides), [Loi de crédits n° 5 pour 2017-2018](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (29 mars 2018)

C-73 (subsides), [Loi de crédits n° 1 pour 2018-2019](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (29 mars 2018)

**** C-25 (sociétés), [Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence](#)**; parrain : sénateur Howard Wetston (1^{er} mai 2018)

Étant donné le marché mondial en évolution constante, ce projet de loi a été présenté afin de moderniser les pratiques exemplaires et les règles encadrant les sociétés cotées en bourse qui sont prévues aux lois fédérales régissant les sociétés. L'un des principaux objectifs du projet de loi était d'accroître la diversité et d'augmenter la participation des femmes au sein des conseils d'administration et de la haute direction en exigeant que les sociétés canadiennes rendent publics leurs politiques en matière de diversité ou expliquent leur absence. Le Sénat a proposé une modification importante visant à créer un délai de grâce de 90 jours afin de permettre aux administrateurs en poste qui n'ont pas été réélus en vertu des nouvelles règles de vote majoritaire de poursuivre leurs fonctions. Une autre modification proposée au Sénat permettrait aux sociétés d'échanger de l'information avec leurs actionnaires par voie électronique dans un plus

large éventail de circonstances afin de garantir une plus grande transparence et de tenir compte des moyens de communication modernes. Le gouvernement a accepté tous les amendements du Sénat.

**** C-49 (transport), [Loi sur la modernisation des transports](#)**; parrain : sénateur Grant Mitchell (23 mai 2018)

Ce projet de loi a été présenté afin de moderniser les politiques de transport du Canada, notamment en augmentant les droits des passagers aériens, en rendant obligatoire l'installation d'enregistreurs audio-vidéo dans les locomotives et en offrant plus de choix aux expéditeurs qui ont accès à des options de transport limitées. Le gouvernement a accepté plusieurs amendements du Sénat, y compris celui qui donne aux producteurs de soja canadiens accès à certaines aides au transport auxquelles ils n'avaient pas droit auparavant et celui qui accroît l'accès à l'interconnexion de longue distance, dans le but de s'attaquer à la question de concurrence limitée dans le secteur ferroviaire. Un autre amendement du Sénat apportait une plus grande certitude en ce qui concerne la destruction des données recueillies par les enregistreurs audio-vidéo, assurant ainsi une meilleure protection de la vie privée des travailleurs. Le gouvernement a également rejeté certaines des modifications proposées par le Sénat, et le Sénat a fini par accepter la position du gouvernement.

**** S-5 (emballage neutre pour les produits du tabac et vapotage), [Loi modifiant la Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence](#)**; marraine : sénatrice Chantal Petitclerc (28 mai 2018)

Ce projet de loi a été présenté au Sénat pour établir un nouveau régime fédéral de réglementation des produits de vapotage et donner suite à la promesse du gouvernement relativement à l'utilisation d'emballages neutres pour les produits du tabac. Dans le cadre de son étude, le Sénat a aussi proposé d'interdire l'utilisation du menthol et du clou de girofle comme arômes dans les produits du tabac afin de dissuader les jeunes de consommer ces produits. Selon une autre des modifications proposées, le ministre de la Santé serait tenu d'effectuer une revue de la loi dans un délai de trois ans et de déposer un rapport sur le sujet aux deux Chambres du Parlement. La Chambre des communes s'est fondée sur l'étude menée par le Sénat pour apporter des améliorations au projet de loi. En plus de quelques amendements de forme comme l'harmonisation de différentes lois, la Chambre des communes a modifié le projet de loi en réponse à de nouvelles données scientifiques sur la publicité et la susceptibilité. Des restrictions en matière de publicité des produits de vapotage ont été renforcées pour protéger les jeunes et les non-fumeurs contre l'exposition à la publicité sociétale du vapotage. Le Sénat a accepté les modifications apportées par la Chambre des communes.

C-24 (traitements), [Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques](#); parrain : sénateur Peter Harder (21 juin 2018)

**** C-45 (légalisation du cannabis), [Loi sur le cannabis](#)**; parrain : sénateur Tony Dean (21 juin 2018)

Ce projet de loi donne suite à la promesse électorale du gouvernement de légaliser et de réglementer le cannabis au Canada. Le Sénat a mis à profit l'expertise de cinq comités différents pour procéder à un examen exhaustif du projet de loi – un total de 240 témoins ont comparu, y compris des ministres clés, au cours de près de 50 réunions – et a finalement proposé des dizaines d'amendements. Le gouvernement a accepté plusieurs modifications, notamment celle qui exige que le nouveau régime fasse l'objet d'un examen après trois ans, celle qui précise que la loi ne l'emporte pas sur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et celle qui précise que les fournitures de jardinage, les pesticides et les engrais ne seraient pas définis comme des « accessoires ». Outre les amendements, le ministre de la Santé et le ministre des Services aux Autochtones ont également pris des engagements, au nom du gouvernement, relativement à la compétence autochtone garantie par la Constitution, aux cadres financiers et au matériel éducatif approprié sur le plan culturel et linguistique. Le gouvernement a rejeté certains des amendements du Sénat, dont celui visant à permettre aux provinces et aux territoires d'interdire la culture du cannabis à domicile, et le Sénat a accepté cette position.

**** C-46 (conduite avec facultés affaiblies), [Loi modifiant le Code criminel \(infractions relatives aux moyens de transport\) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois](#)**; marraine : sénatrice Gwen Boniface (21 juin 2018)

Ce projet de loi a été présenté pour créer de nouvelles lois plus sévères contre la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool et la drogue – la principale cause criminelle de décès et de blessures au Canada. Dans le cadre de son examen, le Sénat a proposé plusieurs amendements. Un de ceux qui ont été adoptés avait pour but d'inclure dans l'examen des répercussions de la nouvelle loi, devant être effectué après trois ans, une évaluation visant à déterminer si la loi avait entraîné le traitement discriminatoire d'un groupe particulier. Un autre amendement accepté, qui était conçu pour informer les tribunaux de l'intention du projet de loi, a précisé l'importance d'adopter une approche préventive à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies dans le préambule du projet de loi C-46. Le gouvernement a rejeté la proposition du Sénat de supprimer du projet de loi le dépistage aléatoire en bordure de la route, car il existe des preuves solides que la mesure permettrait d'éviter de nombreux décès et blessures. Le Sénat a accepté la position du gouvernement.

**** C-50 (activités de financement politique), [Loi modifiant la Loi électorale du Canada \(financement politique\)](#)**; parrain : sénateur Terry Mercer (21 juin 2018)

Ce projet de loi a été conçu pour édicter, dans le cadre de la *Loi électorale du Canada*, un régime de publicité et de déclaration pour les activités de financement auxquelles assistent des participants politiques. Le Sénat a proposé un amendement mineur, qui corrigeait une erreur technique afin d'assurer l'harmonisation avec la *Loi électorale du Canada*, et le gouvernement l'a accepté.

C-66 (condamnations constituant des injustices – LGBTQ2), [Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques](#); parrain : sénateur René Cormier (21 juin 2018)

C-74 (exécution du budget), [Loi n° 1 d'exécution du budget de 2018](#); parrain : sénateur Grant Mitchell (21 juin 2018)

C-80 (subsides), [Loi de crédits n° 2 pour 2018-2019](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (21 juin 2018)

**** C-65 (harcèlement), [Loi modifiant le Code canadien du travail \(harcèlement et violence\), la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017](#)**; marraine : sénatrice Nancy Hartling (25 octobre 2018)

Le projet de loi C-65 a été présenté après qu'une recherche a révélé que le harcèlement et la violence sont persistants et omniprésents dans les milieux de travail canadiens. Dans le cadre de son étude approfondie du projet de loi, le Sénat a proposé plusieurs amendements qui ont été acceptés par le gouvernement, y compris celui qui précise que le Code canadien du travail ne remplacerait pas la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Un autre amendement du Sénat qui a été accepté garantit que le personnel chargé de recevoir les plaintes de harcèlement et de violence possède les connaissances, la formation et l'expérience appropriées. Un autre amendement du Sénat qui a été adopté fait en sorte que les données statistiques qui pourraient améliorer la loi à l'avenir seront incluses dans un rapport annuel du ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

C-79 (Partenariat transpacifique), [Loi de mise en œuvre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste](#); parrain : sénateur Sabi Marwah (25 octobre 2018)

C-62 (relations de travail dans la fonction publique fédérale), [Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (26 novembre 2018)

C-89 (reprise des services postaux), [Loi sur la reprise et le maintien des services postaux](#); parrain : sénateur Peter Harder (26 novembre 2018)

**** C-21 (frontière entre le Canada et les États-Unis – entrées et sorties), [Loi modifiant la Loi sur les douanes](#)**; marraine : sénatrice Mary Coyle (13 décembre 2018)

Le projet de loi C-21 a été présenté pour donner suite à l'engagement pris par le Canada et les États-Unis d'établir une initiative sur les entrées et les sorties, ce qui améliorerait la gestion des frontières en permettant aux dossiers d'entrée d'un pays de servir de dossier de sortie de l'autre à des fins d'échange de renseignements. Le projet de loi a notamment été conçu pour améliorer la capacité du Canada à lutter contre la traite des personnes et les déplacements illégaux de terroristes, pour mieux gérer les alertes

AMBER ainsi que pour faciliter l'administration des programmes d'immigration. Daniel Therrien, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, a comparu devant un comité sénatorial et a suggéré une légère modification du libellé du projet de loi qui portait sur la durée de conservation des données recueillies par l'Agence des services frontaliers du Canada. Le comité a répondu par un amendement visant à remplacer les mots « quinze ans » par « période maximale de quinze ans » dans le libellé concernant la durée de conservation. Le gouvernement a accepté l'amendement du Sénat.

C-47 (Traité sur le commerce des armes), [Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel \(modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications\)](#); marraine : sénatrice Raymonde Saint-Germain (13 décembre 2018)

* **C-51 (Code criminel et énoncés concernant la Charte), [Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi](#)**; parrain : sénateur Murray Sinclair (13 décembre 2018)

Ce projet de loi a été conçu pour renforcer et clarifier les lois sur les agressions sexuelles au Canada, notamment en élargissant les dispositions sur la protection des victimes de viol et en précisant qu'une personne inconsciente est incapable de donner son consentement. Il a également abrogé des parties du Code criminel qui ont été jugées inconstitutionnelles par les tribunaux et supprimé des infractions qui sont maintenant désuètes. De plus, le projet de loi visait à exiger que le gouvernement fournisse des énoncés de conformité à la Charte pour tous les projets de loi d'initiative ministérielle, comme c'est le cas pour les projets de loi en matière de justice qui ont été présentés au cours de la présente législature. Le Sénat a proposé un amendement au projet de loi pour codifier davantage le consentement. Le gouvernement l'a rejeté parce qu'il craignait les conséquences imprévues du libellé proposé et le Sénat a accepté cette position.

** **C-76 (élections), [Loi sur la modernisation des élections](#)**; parrain : sénateur Dennis Dawson (13 décembre 2018)

Ce projet de loi a été présenté pour faire entrer les lois électorales du Canada dans le XXI^e siècle et faciliter l'exercice du droit de vote des Canadiens, y compris des personnes handicapées. Le projet de loi C-76 avait quatre objectifs principaux : rendre le processus électoral plus accessible, plus sûr et plus transparent et moderniser l'administration des élections. Le Sénat a proposé un amendement de forme au projet de loi et la Chambre des communes l'a accepté.

C-86 (exécution du budget), [Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018](#); parrain : sénateur André Pratte (13 décembre 2018)

C-90 (subsides), [Loi de crédits n° 3 pour 2018-2019](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (13 décembre 2018)

**** C-57 (durabilité dans le gouvernement fédéral), [Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable](#)**; marraine : sénatrice Diane Griffin (28 février 2019)

Ce projet de loi a été présenté pour mettre à jour le cadre juridique visant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement durable pour les ministères et les organismes fédéraux. Il a également augmenté le nombre d'organismes fédéraux couverts, passant de 26 à plus de 90, tout en favorisant la collaboration et la coordination. Le gouvernement a accepté deux amendements du Sénat au projet de loi. Le premier a apporté des modifications corrélatives à la *Loi sur le vérificateur général* qui étaient nécessaires aux fins d'uniformité en raison des modifications apportées à la *Loi fédérale sur le développement durable*. Le deuxième a élargi le mandat du Conseil consultatif sur le développement durable de façon à lui permettre d'entreprendre des études de son choix en plus de celles recommandées par le ministre.

**** C-64 (navires abandonnés), [Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux](#)**; parrain : sénateur Larry Campbell (28 février 2019)

Ce projet de loi a été présenté pour réglementer les épaves et les navires abandonnés ou dangereux en eaux canadiennes. Le projet de loi C-64 favorise la protection du public, de l'environnement – y compris les côtes et les rives – et des infrastructures en obligeant les propriétaires de navires à rendre des comptes et en faisant en sorte que les Canadiens n'aient pas à payer les coûts de nettoyage. Dans le cadre de son étude, le Sénat a proposé de modifier le projet de loi afin d'assurer la protection des épaves ayant une valeur patrimoniale, y compris les sépultures de guerre marines. Le gouvernement a accepté l'amendement du Sénat.

C-95 (subsides), [Loi de crédits n° 4 pour 2018-2019](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (22 mars 2019)

C-96 (subsides), [Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2020](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (22 mars 2019)

S-6 (impôt Canada-Madagascar), [Loi de 2018 sur la convention fiscale Canada-Madagascar](#); parrain : sénateur Stephen Greene (27 mai 2019)

**** C-55 (zones de protection marine), [Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures](#)**; marraine : sénatrice Patricia Bovey (27 mai 2019)

Ce projet de loi a été conçu pour protéger et améliorer la santé des océans du Canada en aidant à créer plus de zones de protection marine au large de nos côtes. Le Sénat a proposé des amendements visant à ajouter un niveau de consultation supplémentaire et à exiger qu'une zone géographique approximative soit délimitée pour les Canadiens avant de désigner une zone de protection marine (ZPM) provisoire. Le gouvernement a fait remarquer que les amendements proposés étaient redondants et rendraient le processus de création des ZPM plus complexe. Le gouvernement a plutôt proposé un nouvel amendement qui reflétait l'intention du Sénat. Il précisait que, dans le cas des

nouvelles ZPM provisoires, le ministre publierait un rapport détaillant la zone approximative, les consultations effectuées et tout autre renseignement environnemental, culturel, social et économique pris en compte. Le Sénat a souscrit à la position du gouvernement.

C-85 (libre-échange Canada-Israël), [Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël et apportant des modifications connexes à d'autres lois](#); parrain : sénateur Howard Wetston (27 mai 2019)

****C-48 (moratoire relatif aux pétroliers dans le Pacifique Nord)**, [Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers](#); marraine : sénatrice Mobina Jaffer (21 juin 2019)

Ce projet de loi officialise un moratoire de longue date relative aux pétroliers sur la côte du Pacifique Nord du Canada. Il tend à réduire au minimum le risque d'un déversement catastrophique de pétrole dans cette région vierge éloignée qui est écologiquement importante et sensible, tout en permettant le réapprovisionnement. Le gouvernement a accepté une proposition du Sénat visant à rendre obligatoire l'examen parlementaire de la loi dans cinq ans dans le but d'examiner les répercussions de la nouvelle loi sur l'environnement, les conditions sociales et économiques et les peuples autochtones du Canada.

**** C-58 (accès à l'information)**, [Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence](#); marraine : sénatrice Pierrette Ringuette (21 juin 2019)

Ce projet de loi a été présenté afin d'apporter des mises à jour importantes au régime d'accès à l'information du Canada, notamment en exigeant la divulgation proactive d'information de la part des ministères, des organismes gouvernementaux, du cabinet du premier ministre, des cabinets des ministres et des institutions parlementaires qui appuient les députés et les sénateurs. Le gouvernement a accepté 16 amendements du Sénat au projet de loi C-58, dont l'élimination du pouvoir du gouvernement de fixer et de percevoir des droits, à l'exception des droits de demande de 5 \$; la restriction du pouvoir du gouvernement de demander au commissaire à l'information de refuser les demandes vexatoires, entachées de mauvaise foi ou constituant un abus qui engorge le système; l'obligation de publier de manière proactive des données agrégées sur les dépenses individuelles des juges; la réduction des obstacles à l'accès à l'information auxquels les peuples autochtones sont confrontés, parfois depuis des décennies, en ce qui concerne les demandes de réparation des torts passés; et le renforcement des exigences relatives à l'examen de la loi.

**** C-59 (sécurité nationale)**, [Loi concernant des questions de sécurité nationale](#); parrain : sénateur Marc Gold (21 juin 2019)

Le projet de loi a été présenté dans le but de procéder à la révision des lois canadiennes en matière de sécurité nationale, tout en respectant les droits et les libertés

constitutionnels des Canadiens. Il aide également les enfants signalés à tort comme étant des terroristes dans le cadre du Programme de protection des passagers en prévoyant un système de recours. Le gouvernement a accepté deux amendements du Sénat au projet de loi C-59 : le premier exige que la loi fasse l'objet d'un examen parlementaire trois ans après son entrée en vigueur au lieu du délai original de cinq ans et le deuxième apporte une modification mineure à la loi en ajoutant une annexe vierge afin d'ajouter des ministères et des organismes, au besoin.

**** C-68 (pêches), [Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence](#);**
parrain : sénateur Dan Christmas (21 juin 2019)

Ce projet de loi a été présenté pour rétablir les mesures de protection des pêches en eau douce et en mer du Canada qui ont été supprimées et pour mieux respecter les droits et le savoir connexes des Autochtones. Le parrain, le sénateur Dan Christmas, a proposé des amendements pour confirmer plus clairement les droits ancestraux et issus de traités qui sont garantis par l'article 35. Au nom du gouvernement et à la suite du débat du Sénat, le représentant du gouvernement, le sénateur Peter Harder, a proposé des amendements en réponse aux préoccupations agricoles concernant les cours d'eau d'origine humaine et aux préoccupations de l'industrie concernant le système de permis pour les grands projets. Le sénateur Harder a également proposé quatre amendements pour garantir la mise en œuvre de deux projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat visant à protéger les animaux marins – un a pour objectif d'interdire l'enlèvement des nageoires de requins et leur importation (projet de loi S-238) et l'autre, d'éliminer progressivement la captivité des baleines, des dauphins et des marsouins aux fins de divertissement (projet de loi S-203).

**** C-69 (évaluations environnementales), [Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois](#);**
parrain : sénateur Grant Mitchell (21 juin 2019)

Ce projet de loi, qui cherche à rationaliser le processus d'évaluation des impacts environnementaux des grands projets d'exploitation des ressources naturelles au Canada, est devenu loi à la suite d'un examen sénatorial approfondi qui a donné lieu à une série complexe de propositions visant à améliorer le projet de loi et à répondre aux commentaires des Canadiens. Le gouvernement a accepté 99 amendements du Sénat au projet de loi – un nombre record –, y compris des modifications visant à réduire le pouvoir discrétionnaire du ministre en transférant à la nouvelle agence les pouvoirs décisionnels dans des domaines comme les suspensions de délais. Il a également accepté des modifications qui éclaircissent le processus de planification afin de mieux définir la portée des éléments à évaluer au début du processus. Enfin, de nombreux amendements garantissent que l'expertise et l'expérience des organismes de réglementation du cycle de vie (la nouvelle Régie canadienne de l'énergie, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et les deux offices extracôtiers de l'Atlantique) joueront un rôle important dans les évaluations en les faisant participer, par exemple, à l'élaboration du mandat des examens des commissions.

C-71 (armes à feu), [Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu](#); parrain : sénateur André Pratte (21 juin 2019)

**** C-75 (Code criminel), [Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois](#)**; parrain : sénateur Murray Sinclair (21 juin 2019)

Ce projet de loi proposait des réformes exhaustives du système de justice pénale, notamment des mesures ayant pour objectif de moderniser et de simplifier le système de mise en liberté sous caution; de renforcer la réponse du Canada à la violence contre un partenaire intime; de restreindre les enquêtes préliminaires aux infractions passibles de peines d'emprisonnement à perpétuité; d'améliorer le processus de sélection des jurés et de renforcer les pouvoirs des juges en matière de gestion des dossiers. Le Sénat a proposé 14 amendements et 10 d'entre eux ont été acceptés, y compris le maintien de la disponibilité des ordonnances de prélèvement de substances corporelles pour les actes criminels passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de 5 et 10 ans; l'obligation d'effectuer un examen des motifs de la détention; l'octroi de plus de latitude pour décider de ne pas imposer la suramende compensatoire dans les cas appropriés; l'élargissement des circonstances aggravantes pour la violence contre un partenaire intime; la création d'un nouveau principe de détermination de la peine afin de tenir compte de la vulnérabilité accrue des victimes de sexe féminin, surtout les femmes autochtones; et la clarification du fait qu'il est permis de prendre les empreintes digitales d'une personne accusée d'une infraction mixte, même si la Couronne procède par voie de procédure sommaire.

C-77 (droits des victimes – droit militaire), [Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois](#); parrain : sénateur Marc Gold (21 juin 2019)

C-78 (droit de la famille), [Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi](#); parrain : sénateur Pierre Dalphond (21 juin 2019)

****C-81 (accessibilité), [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)**; parrain : sénateur Jim Munson (21 juin 2019)

Ce projet de loi fait suite à de vastes consultations sur la façon d'éliminer et de prévenir les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées au Canada. Il améliore l'accessibilité dans les secteurs de compétence fédérale afin d'accroître la participation pleine et égale de toutes les personnes à la société canadienne. Le Sénat a proposé plusieurs modifications clés et le gouvernement les a toutes acceptées. L'un des amendements importants consistait à fixer le 1^{er} janvier 2040 comme date limite pour atteindre les objectifs d'un Canada exempt d'obstacles. Un autre amendement a reconnu l'American Sign Language, la langue des signes québécoise et les langues des signes autochtones comme étant les langues les plus utilisées par les sourds. Une autre

modification a été apportée pour permettre à l'Office des transports du Canada de cerner des obstacles même si les sociétés de transport ne contreviennent pas à un règlement sur l'accessibilité.

C-82 (convention fiscale), [Loi sur l'instrument multilatéral relatif aux conventions fiscales](#); marraine : sénatrice Mary Coyle (21 juin 2019)

**** C-83 (système correctionnel), [Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi](#)**; parrain : sénateur Marty Klyne (21 juin 2019)

Ce projet de loi remplace le système d'isolement préventif dans les prisons fédérales par un nouveau système d'unités d'intervention structurées. De plus, il offre des solutions de rechange moins invasives aux fouilles des cavités corporelles, soutient les professionnels de la santé agréés, donne accès aux détenus à des services de défense des droits des patients, tient compte des facteurs propres aux délinquants autochtones dans toutes les prises de décisions et améliore l'accès des victimes aux enregistrements audio des audiences de libération conditionnelle. Le Sénat a présenté plusieurs amendements qui ont été acceptés par le gouvernement, y compris ceux visant à définir les évaluations de santé mentale, à rendre leur tenue obligatoire dans les 30 jours suivant l'admission de tous les détenus et dans les 24 heures suivant leur placement dans une unité d'intervention structurée, à privilégier les solutions de rechange à l'isolement en milieu carcéral, à mettre l'accent sur la possibilité de transferts à des hôpitaux externes et à encourager l'utilisation du type de détecteur à balayage corporel dont se servent les aéroports dans la mesure du possible afin de minimiser le recours aux fouilles à nu. Un autre changement élargit les facteurs propres aux délinquants autochtones qui peuvent être pris en compte dans tous les processus décisionnels, comme les antécédents familiaux et d'adoption.

C-84 (cruauté envers les animaux), [Loi modifiant le Code criminel \(bestialité et combats d'animaux\)](#); marraine : sénatrice Yvonne Boyer (21 juin 2019)

C-88 (évaluations environnementales dans les Territoires du Nord-Ouest), [Loi modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et la Loi fédérale sur les hydrocarbures et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois](#); marraine : sénatrice Margaret Dawn Anderson (21 juin 2019)

**** C-91 (langues autochtones), [Loi concernant les langues autochtones](#)**; parrain : sénateur Murray Sinclair (21 juin 2019)

Ce projet de loi a été présenté pour reconnaître que les droits des peuples autochtones, confirmés par la Constitution du Canada, comprennent les droits relatifs aux langues autochtones. Il appuie la mise en œuvre des appels à l'action n^{os} 13, 14 et 15 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de l'engagement du gouvernement fédéral à mener une relation de nation à nation. Le Comité sénatorial permanent des peuples

autochtones a fait une étude préliminaire du projet de loi et a proposé de nombreux amendements, dont cinq ont été acceptés par le gouvernement. Il convient de noter qu'un amendement du Sénat a fait passer de cinq à trois ans la période d'examen obligatoire de la loi. La réduction de la période d'examen permettra au gouvernement de répondre plus rapidement aux besoins. Un autre amendement du Sénat donnera accès à des services fédéraux lorsque la capacité et la demande existent dans les langues autochtones.

**** C-92 (services à l'enfance et à la famille pour les Autochtones), [Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#)**; marraine : sénatrice Patti LaBoucane-Benson (21 juin 2019)

Ce projet de loi a été présenté afin de confirmer la compétence inhérente des peuples autochtones à l'égard des services à l'enfance et à la famille. De plus, il énonce les principes nationaux associés aux services à l'enfance et à la famille offerts aux enfants autochtones (l'intérêt de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle). Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a fait une étude préliminaire approfondie du projet de loi. Le gouvernement a accepté quatre amendements du Sénat, dont un a été modifié et un autre a été accepté en partie. Certains amendements du Sénat ont amélioré le projet de loi en faisant en sorte que l'ensemble du libellé reflète mieux les principes du projet de loi, comme l'intérêt de l'enfant, tout en maintenant la cohérence du cadre législatif global. Un autre amendement du Sénat a renforcé la compétence inhérente et fondée sur les droits de la personne que les peuples autochtones ont à l'égard des services à l'enfance et à la famille.

C-93 (casiers judiciaires pour possession de cannabis), [Loi prévoyant une procédure accélérée et sans frais de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis](#); parrain : sénateur Tony Dean (21 juin 2019)

C-97 (exécution du budget), [Loi n° 1 d'exécution du budget de 2019](#); parrain : sénateur Peter Boehm (21 juin 2019)

C-101 (droits de douane), [Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur](#); marraine : sénatrice Frances Lankin (21 juin 2019)

C-102 (subsides), [Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2020](#); marraine : sénatrice Diane Bellemare (21 juin 2019)